



SOPAT – SA
Rapports des Commissaires aux
Comptes
Etats Financiers au 31 Décembre 2021

Les Commissaires Aux Comptes
Jalel HADDAD - Ammar AMRI

Jalel HADDAD

1, Rue 2 MARS 1934, Carthage Byrsa - 2016- Tunis - Tunisie
Tél. : +216 28 17 94 79- Fax : +216 71 277 191
Email : jalel.hadad@orange.tn

Ammar AMRI

Immeuble Cléopâtre Center, N° A 2-12, Centre Urbain Nord - Tunis - Tunisie
Tél. : +216 71 94 73 83, +216 71 94 75 84 - Fax : +216 71 94 76 04
Email : exa.consult@planet.tn

**Rapports du Commissaire
Aux Comptes
Sur les États Financiers
De la SOPAT SA
Exercice 2021
Le Rapport Général**

Tunis, le 1^{er} juin 2022

Objet :

Rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021

Destinataires du rapport :

Messieurs les Actionnaires de la Société De Production Agricole de Teboulba, SOPAT,

Société Anonyme Faisant Appel Public à l'Épargne.

2

Messieurs les actionnaires,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

- 1.** Dans le cadre de la mission de commissariat aux comptes de la société SOPAT - SA, qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'exercice comptable arrêté le 31 décembre 2021 et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les états financiers examinés sont composés du bilan totalisant **58.462.717 DT** de l'état de résultat se soldant par un résultat déficitaire de **656.746 DT** avant modifications comptables, de l'état des flux de trésorerie et des différentes notes qui leur sont annexées.

- 2.** À notre avis, sous réserve des observations décrites dans le paragraphe **3**, ci-dessous de notre rapport «Fondement de l'opinion d'audit avec réserves», les états financiers de la société SOPAT-SA, ci-joints, sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle, pour leurs aspects significatifs de sa situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, au décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre

conceptuel de la comptabilité et des différentes Normes Comptables Tunisiennes, ou Internationales, applicables aux activités de la société.

Fondement de l'Opinion d'Audit avec réserves

3. L'audit des états financiers de l'exercice 2021 a conduit à la formulation des observations suivantes relatives aux différentes composantes et susceptibles d'impacter notre avis :

3.1. Les immobilisations corporelles et incorporelles qui totalisent au 31 décembre 2021, **71.223 mDT** en valeurs brutes et **29.764 mDT** en valeurs nettes, ont fait l'objet d'un inventaire physique de fin d'année depuis 2020 mais dont les résultats ne sont pas encore rapprochés avec les données comptables pour confirmer les différents comptes d'immobilisations positionnés dans les états financiers de l'exercice 2021. Les résultats des rapprochements avec les données comptables et leurs éventuels impacts sur les comptes d'immobilisations et d'amortissements n'ont pu être déterminés.

3.2. Les comptes d'immobilisations financières se composent à la date du 31 décembre 2021 des soldes totalisant **3.242 mDT** en valeurs brutes et **1.169 mDT** en valeurs nettes. La réalisation ou le recouvrement de ces actifs à leurs valeurs nettes inscrites dans les états financiers ne sont pas certains.

La société a procédé à un réajustement des valeurs et la constatation des provisions pour dépréciation pour les éléments suivants :

3.2.1. Un prêt transformable en participation au nom de la Société NUTRITOP, sous administration judiciaire, d'une valeur brute de **2.700 mDT** et provisionné pour la somme de **1.800 mDT** au 31 décembre 2021 ;

3.2.2. Une créance sur un ex-actionnaire de la société, Monsieur Mohamed LAHMAR de **409 mDT** pour la valeur brute et provisionnée pour la somme de **273 mDT** au 31 décembre 2021.

3.3. Les créances clients sont positionnées dans les états financiers au 31 décembre 2021 pour **22.433 mDT** pour leurs valeurs brutes et pour **12.765 mDT** pour leurs valeurs nettes. L'examen des différents soldes arrêtés au 31 décembre 2021 démontrent l'existence de créances ou de parties de créances qui sont figées et présentant des risques de recouvrement pour **1.890 mDT**, dont **1.245 mDT** sont couverts par des garanties reçues par la SOPAT SA. L'insuffisance de provisions pour dépréciation des créances douteuses sont estimées à **645 mDT**. La société n'a pas procédé à la constatation de ces provisions pour dépréciation nécessaires pour couvrir de tels risques à la date du 31 décembre 2021.

3.4. Des composantes des états financiers positionnées dans le bilan arrêté au 31 décembre 2021, comptes d'actifs et de passifs, comportent des positions figées ou non justifiées relatives à des transactions anciennes non apurées. Le total est estimé à **11.455 mDT** au titre des soldes débiteurs et **3.944 mDT** au titre des soldes créditeurs.

Leur apurement pourrait impacter différentes composantes du bilan de la SOPAT et sa situation nette. L'impact définitif ne pourra être calculé qu'une fois les travaux de justification achevés et les décisions conséquentes prises par les instances dirigeantes de la société.

- 3.5. La société SOPAT SA fait l'objet d'un ensemble de procès en cours engagés à son encontre ou par elle, notamment en matière pénale, civile et de prudhomme.

Les conséquences financières éventuelles pouvant impacter ses différentes positions comptables ne sont pas estimées et portées dans les états financiers de l'exercice 2021. Les informations disponibles à leur sujet ne nous permettent pas d'estimer le montant de cet impact.

- 3.6. L'administration fiscale considère que les opérations d'abattage et de conditionnement des volailles en l'état ne sont pas soumises à la TVA, ainsi que l'acquisition des viandes blanches en l'état, nécessaire à la production de viandes transformées, toutefois demeurent soumises à la TVA les produits de viandes blanches transformés ou hachés. La définition des catégories de viandes blanches transformées ou hachés n'a pas fait l'objet d'une précision de la part de l'administration fiscale. La SOPAT SA soumet à la TVA les produits transformés selon ses propres jugements. L'impact d'une éventuelle divergence d'interprétation avec l'administration fiscale sur la définition des produits transformés ou hachés n'a pu être déterminé.

Questions Clés de l'audit des états financiers

4. Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la SOPAT SA au titre de l'exercice 2021.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins d'asseoir notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur chacune de ces questions.

4

Nous avons considéré que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1. Quantification et évaluation des stocks d'exploitation de la société :

a. Description du point clé de l'audit

De par son activité, la SOPAT gère plusieurs catégories de stocks qui impactent significativement ses performances. Il s'agit particulièrement des stocks de cheptels et des viandes et accessoires produits, frais ou congelés.

Les stocks d'élevage ne peuvent faire l'objet d'un recensement physique à l'unité à la date d'arrêté des états financiers. Les flux d'entrée des viandes produites ne sont pas suivis de manière rigoureuse dans les applications de gestion des stocks sécurisées.

La valorisation de ces stocks est faite sur la base d'outils bureautiques ne présentant pas les sécurités nécessaires et suffisantes.

Cela expose cette catégorie d'actifs à un risque inhérent à l'activité de la SOPAT SA et constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants positionnés dans les états financiers et de leurs impacts sur les résultats de la société.

b. Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la SOPAT pour la gestion des différents flux d'entrée et de sortie de chaque catégorie des stocks.

Pour les stocks de cheptels de l'ordre de **2.785 mDT** au 31 décembre 2021, soit 39% de la valeur brute des stocks, nous avons mis en place les diligences nécessaires pour avoir l'assurance que les prélèvements effectués en 2022 sur les quantités positionnées en stocks au 31 décembre 2021, ne présentent pas de différences significatives.

Pour les stocks de produits finis de l'ordre de **1.219 mDT** au 31 décembre 2021, soit 17% de la valeur brute des stocks, nous avons assisté aux opérations de recensements physiques réalisées au 31 décembre 2021, aussi bien pour les produits frais que les articles congelés, et vérifié que les quantités recensées ont été valorisées et présentées dans les états financiers à la même date.

Nous avons vérifié pour les produits finis que les coûts unitaires de valorisation des différents articles sont cohérents par rapport aux prix du marché pratiqués en 2021 et courant les premiers mois de 2022, les écarts négatifs de prix sont estimés.

Nous nous sommes assurés que les pertes de valeurs sont suffisamment provisionnées dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

2. Évaluation des créances clients et des provisions pour dépréciation :

5

a. Description du point clé de l'audit

La SOPAT SA opère avec une clientèle variée, allant des grandes surfaces aux restaurateurs et opérateurs similaires.

Le montant des créances présentées dans les états financiers est de l'ordre de **12.765 mDT** en valeurs nettes, soit 22% de la valeur totale des actifs.

Parmi les créances figurent des soldes anciens qui ne sont pas suivis de manières rigoureuses dans les applications de gestion commerciale et ne sont pas apurées conséquemment.

D'autres créances relativement récentes font l'objet de procès en recouvrement dont les procédures sont longues et l'aboutissement effectif du recouvrement n'est pas toujours certain.

b. Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- ✓ Examiner les mécanismes de recouvrement et de suivi des créances mis en place par la SOPAT SA ;
- ✓ Estimer l'importance des garanties reçues pour couvrir les risques de recouvrement liés aux créances les plus importantes ;
- ✓ Vérifier les recouvrements ultérieurs sur les créances positionnées dans les états financiers au 31 décembre 2021 ;
- ✓ Analyser les mouvements de l'exercice 2021, déterminer les créances figées ou en retard de recouvrement et vérifier les raisons ;

- ✓ Apprécier les procédures contentieuses et de déclenchement des actions conséquentes, d'estimation des risques liées aux créances et de comptabilisation des provisions pour dépréciations nécessaires ;
- ✓ Apprécier la suffisance des provisions des créances compte tenu des garanties reçues des clients, l'avancement des procédures contentieuses et les recouvrements effectués auprès des principaux clients. La société a effectué en 2021 un travail d'analyse des créances et de réajustement des provisions, compte tenu des chances de recouvrement et des possibilités de mise en recouvrement des garanties reçues.

3. Appréciation des risques des affaires en cours

a. Description du point clé de l'audit

Dans ses relations avec les tiers la SOPAT SA est susceptible de faire l'objet de différents procès en sa qualité de défenderesse ou de demanderesse. L'impact de tels procès notamment pour les risques de condamnation à des dommages- intérêts devrait être estimé et acté dans les états financiers.

b. Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont comporté le suivi des procédures engagées par la société pour étayer ses positions quant à son statut fiscal eu égard aux dispositions qui lui sont applicables.

Nous avons également examiné les différentes procédures engagées et les accords signés pour bénéficier de l'amnistie fiscale ou pour aboutir à des conciliations.

Nous avons examiné les différentes affaires gérées par les instances de la SOPAT, en interne ou en la confiant à des prestataires, à l'effet de mesurer leurs impacts sur les positions comptables et financières de la société.

6

4. Appréciation des opérations avec les parties liées

a. Description du point clé de l'audit

La SOPAT SA s'approvisionne auprès des sociétés du groupe RBG en différents produits et matières nécessaires à son exploitation. Il s'agit principalement des poussins, volailles et aliments de bétails.

Le total de tels approvisionnements en 2021 serait de l'ordre de **53.516 mDT**, soit 45% environ des achats de l'année.

b. Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont comporté le suivi des procédures engagées par la société pour effectuer les approvisionnements auprès des sociétés du groupe et la vérification de l'existence de justifications probantes pour les transactions les plus significatives en 2021.

Nous avons également vérifié que les paiements sont effectués dans des conditions normales et sans recourir à des privilèges particuliers.

Nous avons également examiné les soldes de fin de l'exercice 2021 et demandé leurs confirmations de la part des sociétés concernées.

Rapport du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021

- 5.** Les éléments du rapport du conseil d'administration qui vous est présenté, notamment pour les informations à caractère comptables qui y figurent, sont conformes aux états financiers de l'exercice 2021.

La responsabilité du rapport de gestion du conseil d'administration incombe à votre conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration, par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, de ce fait, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour la préparation des états financiers

- 6.** L'organe de direction de la société SOPAT SA est responsable de la préparation des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie, tels que décrit par les textes indiqués dans le paragraphe **3** ci-dessus, et aux différents textes régissant ses activités en Tunisie.

L'organe de direction de la société est également responsable de la conception, la mise en place et l'application des procédures de contrôle interne qu'il considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

C'est aux responsables de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de leur entité à poursuivre son exploitation et de communiquer le cas échéant sur toute question relative à la continuité de son exploitation et d'appliquer les principes et méthodes comptables appropriés conséquents.

Responsabilité de l'auditeur

- 7.** Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites ci-dessous.

Nous sommes indépendants de la société SOPAT SA, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux missions de commissariat aux comptes en Tunisie et nous nous sommes acquittés des responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments significatifs probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- 8.** Nos objectifs pour la mission d'audit, réalisée dans le cadre du commissariat aux comptes de la société SOPAT SA, sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes et de délivrer un rapport sur notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit

réalisé conformément aux normes internationales permettrait toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter d'erreurs ou de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent impacter les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. Nous procéderons, en outre, à :

- 8.1. L'identification et l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, la conception et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et la réunion des éléments significatifs probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- 8.2. L'acquisition d'une compréhension des éléments de contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir les procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais sans avoir pour but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- 8.3. L'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- 8.4. L'appréciation du caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe de la continuité d'exploitation, et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

8

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Efficacité du système de contrôle interne

9. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et financière et à la préparation des états financiers.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons constaté, à travers l'image dégagée par l'étude du système d'information utilisée par la société pour le traitement des données financières et comptables de l'exercice 2021, l'existence de mécanismes de traitements manuels de la plupart des flux aboutissant à la valorisation des stocks de la société. Les organes en charge du suivi de telles transactions font usage d'applications bureautiques, non sécurisées, pour la saisie et le traitement des données sur la base des informations collectées auprès des responsables des centres de production.

Des efforts d'automatisation de l'enregistrement des flux et de la détermination des prix et coûts des stocks aux différents stades d'activités, sont actuellement en cours à l'effet

d'aboutir à un suivi informatisé et sécurisé aux différents stades de la chaîne des transactions de la société. Leur exploitation future aboutirait à des, quantités, des coûts et des prix plus précis pour la valorisation des transactions et des différentes catégories des stocks.

Respects des textes réglementaires

10. Article 3 de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994, Portant Réorganisation du Marché Financier, telle que modifiée par la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du Marché Financier, de la loi N°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et la loi n°2009-64 du 12 août 2009 portant promulgation du code de prestations des services financiers aux non-résidents, précise que «, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis prévue par l'article 63 de la présente loi, dans un **délai de quatre mois**, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- ✓ L'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration ou par le directoire,
- ✓ Les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 ou 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code. Le rapport annuel sur la gestion de la société doit comporter les informations arrêtées par règlement du Conseil du Marché Financier et particulièrement, un exposé sur les résultats des activités, leur évolution prévisible et éventuellement les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers, ainsi que des éléments sur le contrôle interne,
- ✓ Les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon le cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.

9

Le délai de 4 mois précisé ci-dessus n'a pas été respecté par la SOPAT SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

11. Les états financiers de l'exercice 2021 dégagent une situation des capitaux propres après le résultat de l'exercice négative de **1.582 mDT**. Selon les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales « Si les comptes ont révélé que les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié de son capital en raison des pertes, le conseil d'administration ou le directoire doit dans les quatre mois de l'approbation des comptes, provoquer la réunion de l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la société. L'assemblée générale extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes ou procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui de ces pertes. Si l'assemblée générale extraordinaire ne s'est pas réunie dans le délai précité, toute personne intéressée peut demander la dissolution judiciaire de la société. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux sociétés anonymes objet de règlement amiable ou judiciaire ».

Une assemblée générale extraordinaire a été tenue le 13 mars 2020 pour décider d'une augmentation de capital de 16.000.000 DT dont 6.000.000 DT de prime d'émission. Laquelle augmentation a été réalisée par libération de la totalité de la prime d'émission et le 1/2 de la valeur nominale des actions souscrites, au 31 décembre 2021.

Les Commissaires Aux Comptes

Jalel HADDAD


Cabinet Jalel HADDAD
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
1, Rue 2 Mars 1934 - Carthage Byrsa
Email : jalel.hadad@orange.tn
Tél./Fax : 71 277 191 - GSM : 28 179 479

Ammar AMRI


Ammar AMRI
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Cleopatre Center
Centre Urbain Nord-Tunis

**Rapports du Commissaire
aux Comptes
Sur les États Financiers
De la SOPAT SA
Exercice 2021
Le Rapport Spécial**

Tunis, le 1^{er} juin 2022

Objet :

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Relatif aux états financiers de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021

Destinataires du rapport :

***Messieurs les Actionnaires de la Société de
Production Agricole de Teboulba, SOPAT SA***

Société Anonyme Faisant Appel Public à l'Epargne,

12

Messieurs les actionnaires,

- 1.** En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la ***Société de Production Agricole de Teboulba, SOPAT SA***, qui nous a été confiée par votre honorable assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif aux conventions visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, au titre de l'exercice 2021.
- 2.** Les conventions signalées ci-dessous résultent des informations s'y rapportant reçues de l'organe de direction de la société ou des opérations liées dont nous avons pris connaissance dans le cadre de nos procédures habituelles d'audit.

Notre mission ne comporte pas la réalisation de travaux spécifiques de recherche de l'existence des conventions visées.
- 3.** Durant l'exercice 2021, les conventions suivantes, rentrant dans le cadre des dits articles, ont été passées ou ont continué à produire leurs effets :

- 3.1. La société a obtenu des crédits bancaires pour financer ses investissements. Au 31 décembre 2021, les encours des divers crédits présentent les soldes suivants :

Références crédits	Montant initial du crédit En DT	Reste à rembourser au 31 décembre 2021 En DT
Hannibal Lease-Leasing	1 190 289	48 570
BIAT3000mDT	3 000 000	537 711
Amen Bank 3700mDT	3 700 000	2 241 401
Amen Bank 1300mDT	1 300 000	946 028
Amen Bank 1200mDT	1 200 000	799 568
Amen Bank 3600mDT	3 600 000	2 139 634
Amen Bank 3600mDT	3 600 000	1 903 559
Amen Bank 1000mDT	1 000 000	587 998
Amen Bank 1000mDT	1 000 000	901 797
Amen Bank COVID	1 791 895	1 791 895
Total	21 382 184	11 898 161

L'encours des crédits obtenus pour le financement du cycle d'exploitation est de **4.850 mDT** à la date du 31 décembre 2021. La SOPAT SA bénéficie également d'un crédit permanent de **200 mDT** sous la forme d'un billet de trésorerie souscrit par la société GALLUS SA détenant 70% du capital.

13

- 3.2. Les investissements réalisés par la société courant l'exercice 2021, achevés ou en cours, sont de l'ordre de **7.132 mDT** et correspondent à des acquisitions de logiciel, de fonds de commerce, d'équipement d'abattage, de matériel de transport, d'aménagement de points de vente...
- 3.3. La SOPAT SA a procédé en 2017 au paiement à Amen BANK d'un montant de **2.110 mDT** en règlement de cautions précédemment données au profit de cette banque pour le compte de NUTRITOP et DINDY pour des montants respectifs de **1.110 mDT** et **1.000 mDT**. La somme payée pour le compte de NUTRITOP pour **1.110 mDT** a été remboursée à la SOPAT par le groupe RBG en exécution des accords liés aux transactions sur les actions GALLUS. Une somme de **550 mDT** est en attente de recouvrement à la date du 31 décembre 2021.
- 3.4. La société s'est approvisionnée en 2021 en divers produits auprès des sociétés apparentées appartenant au groupe RBG.

Les mouvements et les soldes conséquents arrêtés au 31 décembre 2021 sont les suivants :

Sociétés	Total des achats nets en 2021 En DT	Solde créditeur au 31 décembre 2021 En DT
ACN	15 988 208	4 722 290
MCSR	79 257	0
SAVINORD	1 841 155	764 676
FLEXO-PRINT	23 614	12 393
STPA	8 602 583	3 497 735

3.5. La SOPAT SA s'est approvisionnée au cours de l'exercice 2021 en poulet et dinde vifs auprès de la société mère GALLUS SA pour une valeur de **29.860.289 DT**, le solde de leurs transactions est de **13.048.478 DT** à la date du 31 décembre 2021. Elle a également vendu à la société GALLUS SA au cours de l'exercice 2021 de la viande et dérivés pour une valeur totale de **11.318 DT**.

3.6. La société SOPAT SA avait avancé à la société CVR, faisant partie du RBG, une somme de **470.663 DT** depuis 2012 et qui continue à figurer dans les créances présentées dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

3.7. Les rémunérations des dirigeants constatées au titre de l'exercice 2021, se présentent ainsi :

Désignation des dirigeants	Fonction	Salaire brut annuel En DT	Cotisations sociales et fiscales En DT	Bons d'essence En DT	Coût de l'amortissement de voiture de fonction En DT
Mr. Skander MAKNI	DG	147.545	60.875	10.877	16.136
Mr. Kamel BELKHIRIA	Président CA	0	0	0	0

Les Commissaires Aux Comptes

Jalel HADDAD

Cabinet Jalel HADDAD
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
1, Rue 2 Mars 1934 - Carthage Byrsa
Email : jalel.haddad@orange.tn
Tél./Fax : 71 277 191 - GSM : 28 179 479

Ammar AMRI

Ammar AMRI
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Cleopatre Center
Centre Urbain Nord-Tunis

**Les États Financiers
De la SOPAT SA
Exercice 2021**

SOPAT SA
BILAN
(exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisé			
Immobilisations incorporelles		1 642 924	1 459 439
Amortissements immobilisations incorporelles		- 1 204 141	- 1 013 628
Net	A.1	438 783	445 810
Immobilisations corporelles		69 579 944	62 631 814
Amortissements immobilisations corporelles		-40 254 534	-36 409 649
Net	A.1	29 325 410	26 222 165
Immobilisations financières		3 242 224	3 236 275
Provisions		- 2 072 864	- 1 036 432
Net	A.2	1 169 360	2 199 843
Total des actifs immobilisés		30 933 553	28 867 818
Autres actifs non courants		62 505	66 997
Total des actifs non courants		30 996 058	28 934 816
ACTIFS COURANTS			
Stocks		7 072 176	9 382 260
Provisions sur stock produits finis		- 6 328	- 16 213
Net	A.3	7 065 848	9 366 047
Clients et comptes rattachés		22 432 657	18 928 588
Provisions		- 9 667 303	- 9 647 650
Net	A.4	12 765 354	9 280 937
Autres Actifs Courants		9 846 647	8 962 700
Provision		- 3 213 309	- 3 213 309
Net	A.5	6 633 338	5 749 390
Placements et autres actifs financiers		57 073	57 073
Provision		- 57 073	- 57 073
Liquidités et équivalents de liquidités	A.6	1 002 119	645 998
Total des actifs courants		27 466 659	25 042 373
TOTAL DES ACTIFS		58 462 717	53 977 188

SOPAT SA
BILAN
(exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		37 861 250	37 861 250
Capital social souscrit non appelé		- 5 000 000	- 5 000 000
Réserves		20 069 109	20 069 109
Autres capitaux propres		265 907	105 194
Résultats reportés		- 47 407 458	- 43 314 293
Modifications comptables	P.1	- 6 713 591	- 7 100 388
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		- 924 783	2 620 871
Résultat de l'exercice		- 656 746	4 093 165
Total des capitaux propres avant affectation	P.2	- 1 581 529	1 472 293
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	P.3	8 743 667	10 995 676
Autres passifs non courants	P.4	2 084 982	2 604 695
Total des passifs courants		10 828 649	13 600 371
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P.5	32 833 720	24 610 279
Autres passifs courants	P.6	3 879 055	4 469 862
Concours bancaires et autres passifs financiers	P.7	12 502 822	12 768 971
Total des passifs courants		49 215 597	41 849 111
Total des passifs		60 044 246	55 449 482
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		58 462 717	53 977 188

SOPAT SA
ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus		144 761 382	118 344 658
Autres produits d'exploitation		1 053 292	821 456
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	R.1	145 814 674	119 166 114
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours	R.2.1	- 2 186 012	1 374 848
Achats matières premières consommés	R.2.2	- 113 062 437	- 92 805 446
Achats d'approvisionnement consommés	R.2.3	- 7 330 510	- 7 887 637
Charges de personnels	R.2.4	- 8 352 487	- 8 697 332
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.2.5	- 5 366 090	- 4 107 669
Autres charges d'exploitation	R.2.6	- 8 586 790	- 8 561 523
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		- 144 884 326	- 120 684 759
RESULTAT D'EXPLOITATION		930 348	- 1 518 645
Charges financières nettes	R.3.1	- 2 238 885	- 3 035 590
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires	R.3.2	922 488	687 096
Autres pertes ordinaires	R.3.3	- 122 984	- 121 025
Résultat DES ACTIVITES ORDINAIRES avant impôt		- 509 033	- 3 988 165
Impôts sur les bénéfices	R.4	- 147 713	- 105 000
RESULTATS DES ACT ORD APRES IMPOTS		- 656 746	- 4 093 165
Effets des modifications comptables	R.5	386 796	- 899 255
RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		- 269 950	- 4 992 420

SOPAT SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		- 656 746 -	4 093 165
Ajustements pour			
Amortissements et provisions	F.1	5 081 597	4 070 285
Revenus financiers non encaissé			
Effets des modifications comptables		386 797 -	899 255
Amortissement des charges à répartir			
Quote-part subvention rapportée au compte de résultat		55 627 -	33 992
Plus ou moins value			
Intérêt courus			
Variation des			
Stocks	F.2	2 310 084 -	1 472 513
Clients	F.3	- 3 504 069	5 937 157
Autres actifs	F.4	- 879 455	40 654
Fournisseurs d'exploitation	F.5	8 223 441 -	2 863 534
Autres passifs	F.6	- 1 114 530	392 698
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		9 791 492	1 078 335
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.7	7 131 615 -	6 191 718
Encaissement provenant de la cession d'immob. corporelles et incorporelles		-	-
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		5 949 -	39 585
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		7 137 564 -	6 231 304
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements suite à l'augmentation du capital		-	5 000 000
Encaissements Prime d'émission		-	6 000 000
Passif non courant			
Encaissements variation des capitaux propres			
Subventions d'investissements reçues		216 340	
Encaissement d'emprunts	F.8	1 000 000	1 000 000
Remboursements des crédits leasing et bancaires	F.9	2 937 473 -	2 725 058
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 721 133	9 274 942
VARIATION DE TRESORERIE		932 795	4 121 973
Trésorerie début de l'exercice		- 4 134 788 -	8 256 761
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F.10	- 3 201 993 -	4 134 788

**Les Notes aux États
Financiers
De la SOPAT SA
Exercice 2021**

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

« SOPAT »

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Les données sont exprimées en dinars

Note 1. Présentation de la société, son activité et son capital

La société SOPAT SA a été créée en 1987, sous la forme d'une S.A.R.L, avec pour objet principal, la production de la viande de poulet, de dinde et de la charcuterie ainsi que la transformation des produits de volaille. En novembre 1989, la "SOPAT" a été transformée en société anonyme.

Son capital social a connu plusieurs augmentations pour atteindre le 18 novembre 2003, 7.386.290 DT divisés en 738.629 actions de 10 DT chacune, libérées dans leur intégralité.

Sur proposition du conseil d'administration du 24/03/2007, l'assemblée générale extraordinaire de la SOPAT tenue le 06/09/2007 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché boursier à la BVMT. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la SOPAT de 2.613.710 DT en numéraires pour le porter à 10.000.000 DT divisés en 2.000.000 actions de 5 DT chacune libérées dans leur intégralité. Ce capital a été ramené en 2008 à 10.500.000 DT par incorporation de réserves. En date du 9 février 2010, il a été décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 dinar et l'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2010 a décidé de nouveau, d'augmenter le capital en numéraires de 1.312.500 DT pour le porter à 11.812.500 DT.

21

L'assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 juillet 2012 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 1.181.250 DT, pour le porter de 11.812.500 DT à 12.993.750 DT, et ce, par l'émission de 1.184.250 actions gratuites nouvelles d'un dinar de nominal chacune. L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 novembre 2015, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 12.993.750 DT à 18.191.250 DT. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant les mois de février à avril 2016. L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 juillet 2016, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 18.191.250 DT à 21.941.250 DT. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant les mois de février à avril 2016.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 juillet 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT. La souscription au capital et sa libération ont eu lieu durant le mois de septembre 2017.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 13 Mars 2020, a décidé d'augmenter le capital social de la société en numéraire, pour le porter de 27.861.250 DT à 37.861.250 DT. La souscription au capital et la libération correspondante a été faite à concurrence de 50 % durant l'exercice 2020.

L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

La SOPAT est assujettie partiellement à la TVA.

Note 2. Principes comptables adoptés

2.1. Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

2.2. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Celui-ci comprend le prix d'acquisition majoré de tous les frais accessoires. Les amortissements sont calculés chaque année suivant le mode linéaire et sur les durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Amortissements	
	Durée	Pourcentage
Logiciels	3 ans	33%
Fonds de Commerce	20 ans	5%
Droit au bail	20 ans	5%
<u>Constructions</u>		
1- Centres d'élevage	20 ans	5%
2- Nouvel abattoir	20 ans	5%
<u>Matériel</u>		
1-D'exploitation	10 ans	10%
2-D'élevage	3 ans	33%
3-Roulant	5 ans	20%
Équipement de bureau	10 ans	10%
Matériel informatique	7 ans et 3 ans	15% et 33%
Installations Générales, Agencements et Aménagements	10 ans	10%

22

Les immobilisations de faible valeur, inférieure à 500 DT, sont amorties sur une année.

2.3. Immobilisations financières

Sont enregistrés sous cet intitulé, les titres immobilisés, titres de participations considérés comme étant détenus par la société de façon durable, les prêts à long et moyen termes et les dépôts et cautionnements versés.

2.4. Valeurs d'exploitation

La société procède à la comptabilisation du stock des produits finis selon la méthode du coût de production. Le cheptel est valorisé au coût d'achat majoré d'une quote-part des coûts directs et indirects pouvant être raisonnablement rattachés au cycle d'élevage des poussins ou des dindonneaux.

Les matières premières, les pièces de rechange et les autres approvisionnements sont évalués selon le Coût d'achat moyen pondéré.

2.5. Taxes sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation ;

- des produits en hors taxes,
- des charges liées directement à la charcuterie en hors taxes,
- des autres charges au prorata du taux de déduction conformément aux dispositions de l'article 9 §2 du code de la TVA.

Il en est de même pour les investissements.

Les notes relatives à l'actif

A.1. Immobilisations Corporelles et incorporelles

Désignation	Immobilisations				Amortissements				VCN
	début de période	Acquisition	Cession	Fin de période	début de période	Dotation	Reprise	Fin de période	
Logiciels	573 794	32 941	-	606 735	440 103	65 499	-	505 602	101 132
Fonds de commerce	739 543	150 545	-	890 088	436 080	122 996	-	559 075	331 013
Droit au bail	45 248	-	-	45 248	38 877	1 712	-	40 589	4 659
Concession marque et brevet	100 853	-	-	100 853	98 569	305	-	98 874	1 979
Total	1 459 439	183 485	-	1 642 924	1 013 628	190 512	-	1 204 141	438 783

24

Désignation	Immobilisations				Amortissements				VCN
	début de période	Acquisition	Cession	Fin de période	début de période	Dotation	Reprise	Fin de période	
Terrains	2 783 218	-	-	2 783 218	-	-	-	-	2 783 218
Constructions	15 893 258	-	-	15 893 258	12 228 728	595 728	-	12 824 456	3 068 801
Matériels et outillages	22 667 572	4 391 739	-	27 059 311	14 459 848	1 352 173	-	15 812 021	11 247 291
Matériels Roulants	5 211 056	716 478	-	5 927 534	4 045 956	528 658	-	4 574 614	1 352 920
Equipement de bureau	522 649	114 490	-	637 139	311 100	51 410	-	362 509	274 629
Matériel Informatique	1 019 893	162 985	3 209	1 179 669	718 357	188 353	-	906 710	272 960
Installation Gle. Agencement Amén Divers	13 974 321	1 565 646	-	15 539 966	4 645 660	1 128 564	-	5 774 224	9 765 742
Immobilisations corporelles en cours	559 848	1 062 254	1 062 254	559 848	-	-	-	-	559 848
Total	62 631 814	8 013 592	1 065 462	69 579 944	36 409 648	3 844 885	-	40 254 534	29 325 410
Total général	64 091 253	8 197 077	1 065 462	71 222 867	37 423 277	4 035 398	-	41 458 674	29 764 193

Note A.2. Immobilisations Financières

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Prêt Nutritop	2 700 000	2 700 000
Dépôts et cautionnements	132 914	126 965
Créances financières (Mohamed LaHmar)	409 300	409 300
Participation Nutritop	10	10
Total	3 242 224	3 236 275
Provisions des immobilisations financières	- 2 072 864 -	1 036 432
Total	1 169 360	2 199 843

Note A.3. Stocks

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés...)	2 059 418	1 964 498
Emballages et matières consommables	765 220	984 212
Cheptel	2 784 859	2 799 700
Produits finis (volailles et dérivés)	1 462 679	3 633 850
Stock en vue d'abattage	-	-
Total	7 072 176	9 382 260
Provisions sur stock	- 6 328 -	16 213
Total	7 065 848	9 366 047

25

Note A.4. Clients et comptes rattachés

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Chèques en caisses	1 679 998	892 698
Clients Douteux	5 674 763	5 988 869
Clients ordinaires	8 059 903	5 625 850
Clients, effets à recevoir	2 072 060	741 083
Clients, factures à établir	85 969	690 095
Effets et chèques impayés	4 859 964	4 989 991
Total	22 432 657	18 928 588
Provision sur client	- 9 667 303 -	9 647 650
Total Clients et comptes rattachés	12 765 354	9 280 937

Note A.5. Autres Actifs Courants

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Charges constatées d'avance	146 227	208 842
Compte d'attente	1 137 621	333 191
Débiteurs Divers	516 962	573 103
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	1 312 304	1 492 294
État impôt sur les bénéfiques (excédent)	2 997 114	2 990 191
État subvention à recevoir	-	-
Fournisseurs débiteurs	3 002 640	2 574 536
Personnel avances et acomptes	195 377	187 114
Produits à recevoir	9 104	54 604
Société RAVY	498 290	498 290
CREANCE A C N	-	-
CREANCE MEDIGRAINS	-	-
TVA déductible	31 008	50 534
Total	9 846 647	8 962 700
PROVISION AAC	- 3 213 309 -	3 213 309
Total Autres Actifs Courants	6 633 338	5 749 390

Note A.6. Liquidités et Equivalents de Liquidités

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Banques débits	826 431	516 893
Caisses	175 688	129 105
Total	1 002 119	645 998

Les notes relatives aux capitaux propres et aux passifs

Note P.1. Les capitaux propres et les passifs

Les modifications comptables ont été constatées au cours de l'exercice 2013. Elles résultent particulièrement de l'impact de diverses fraudes commises au cours des exercices 2012 et antérieurs, à hauteur de 2.730.802 dinars et d'autres corrections de divers comptes, à hauteur de 576.379 dinars. En 2019, l'impact du contrôle fiscal des années 2012 à 2015 a été porté en modifications comptables pour une valeur de 2.893.951 dinars, en 2020 l'impact du contrôle fiscal des années 2013 à 2015 a été porté en modifications comptables pour une valeur de 899.255 dinars. Elles sont corrigées en 2021 de - 386 797 dinars, d'où le solde des modifications comptables au 31 Décembre 2021 est de 6.713.591 dinars.

Note P.2. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Subvention d'investis,	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31/12/2020	32 861 250	742 639	19 050 380	276 090	105 194	- 43 314 293	- 7 100 388	- 4 093 165	- 1 472 293
Résultat exercice 2021						- 4 093 165		4 093 165	-
Reserve légale									-
Opération de capital									-
Subvention d'investissement				160 713					160 713
Effets des modifications comptables							386 747		386 747
Résultat 31/12/2021								- 656 747	- 656 747
Capitaux propres au 31/12/2021	32 861 250	742 639	19 050 380	276 090	265 907	- 47 407 458	- 6 713 591	- 656 747	- 1 581 530

Note P.3 Emprunts

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Amen Bank (2018)	- 8 743 667	- 10 410 083
BIAT (2011)	-	537 711
Emprunt Leasing	-	47 881
Total	- 8 743 667	- 10 995 676

Note P.4. Autres passifs non courants

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Dettes fiscale 2012 à plus d'un an	160 293	320 586
Dette fiscale 13-14-15 + un an	1 713 082	2 284 110
DETTE FISCALE 2021	211 607	-
Total	2 084 982	2 604 695

Note P.5. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs d'exploitations	16 065 959	9 772 452
Fournisseurs d'exploitations EAP	15 092 727	13 765 262
Fournisseurs d'Immobilisations	50 560	50 560
Fournisseurs, factures non parvenues	1 624 474	1 022 004
Total	32 833 720	24 610 279

28

Note P.6. Autres passifs courants

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
CNSS	498 630	517 643
État impôts et taxes	1 319 025	1 854 430
Personnels rémunérations dues	372 240	703 045
Provisions congés à payer	369 544	332 376
Provisions pour risques et charges	280 000	-
Ristournes et avoir à établir	365 469	522 871
Produit constaté d'avance	-	-
Créditeurs parties liées (CVR, Nutritop, Avitop, Gallus)	370 442	370 452
Créditeurs divers	211 393	76 733
Clients intérêts courus	92 312	92 312
Total	3 879 055	4 469 862

Note P.7. Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Crédits de gestion	4 850 000	4 850 000
Crédit à moins d'un an	3 305 924	2 942 276
Leasing échéance à moins d'un an	48 570	97 682
Intérêts Courus	94 216	98 226
Banques	4 204 112	4 780 787
Total	12 502 822	12 768 971

Les notes relatives à l'état de résultat

Note R.1. Revenus

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes poussins d'un jour	4 235 831	4 376 274
Ventes aliments de Cheptel	13 297 050	10 888 469
Ventes dérivés de dindes	44 233 443	38 455 836
Ventes dérivés de poulet	47 581 544	37 233 877
Ventes de viandes transformées	29 699 401	20 106 412
Ventes dindes vifs	2 691 296	5 128 094
Ventes poulets vifs	5 330 517	4 535 522
Autres Ventes	1 061 007	829 974
Avoirs et ristournes accordées sur ventes	- 2 315 415	- 2 388 343
Total	145 814 674	119 166 114

Note R.2.1. Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Produits finis	2 171 171	- 1 965 637
Stock Cheptel	14 841	590 789
Total	2 186 012	- 1 374 848

30

Note R.2.2. Achats matières premières consommés

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Achats poussins d'un jour	4 235 941	4 713 714
Achats dindonneaux	1 349 628	1 849 976
Achats dindes vivants	24 968 355	17 706 826
Achats Poulets vivants	51 243 195	38 797 075
Achats aliments (maïs, soja, cmv...)	28 001 088	27 681 699
Achat aliments poulet de chair	3 301 125	3 025 508
Achats matières pour produits transformés	-	-
Prestations de services (NUTRITOP)	916 429	328 713
Prestations de services (éleveurs)	211 241	302 342
Frais de transport sur achat	1 061 691	939 258
Variation des stocks	- 23 114	- 45 719
RRR accordées sur achats MP	- 2 203 142	- 2 493 947
Total	113 062 437	92 805 446

Note R.2.3. Achats autres approvisionnements consommés

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Matières consommables	1 568 716	2 189 863
Achats Emballages	2 747 770	2 524 571
Consommation d'électricité	1 537 937	1 831 579
Consommation d'eau	265 618	278 166
Produits Désinfectants	208 410	236 219
Charge de Gaz	434 790	477 042
Fournitures de bureau	129 250	111 941
Achats Tenues de Travail	290 834	290 204
Variation des stocks AP	147 185	- 51 947
Total	7 330 510	7 887 637

Note R.2.4. Charges de personnel

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et compléments de salaires	7 222 726	7 516 542
Charges sociales légales	1 129 761	1 180 790
Total	8 352 487	8 697 332

31

Note R.2.5. Dotations aux amortissements et aux résorptions

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4 035 397	3 079 802
Dotations aux provisions des frais préliminaires	4 493	-
Dot aux provisions pour dépréciation des créances	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	280 000	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	-	-
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	1 204 374	1 272 467
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs	- 158 174	- 244 600
Total	5 366 090	4 107 669

Note R.2.6. Autres charges d'exploitation

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Loyers	939 417	1 448 366
Entretien	567 073	443 266
Assurance	359 852	103 814
Services extérieurs	601 776	682 794
Honoraires	394 256	325 663
Publications et relations publiques	2 026 421	2 172 303
Frais commerciaux sur GMS	-	-
Frais de transport sur vente	2 773 714	2 514 231
Carburant	394 499	379 171
Mission réception et déplacement	41 930	35 794
Frais postaux et de télécommunication	72 564	65 159
Services bancaires	97 443	156 191
Rémunération des administrateurs	1 000	1 000
État impôts, taxes et versements assimilées (TFP, FOPROLS, TCL...)	316 845	233 772
Total	8 586 790	8 561 523

Note R.3.1. Charges Financières Nettes

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Charges financières sur leasing	8 214	20 435
Charges financières sur comptes débiteurs	574 343	995 546
Charges financières sur emprunts LMT	987 452	1 072 908
Charges financières sur financement de stock	403 084	472 951
Frais d'escomptes	223 244	335 037
Intérêts sur Billets de Trésorerie	-	33 118
Intérêts de retard	16 566	98 248
Pertes de change	37 456	10 452
Gain de change	- 11 474	- 3 104
Total	2 238 885	3 035 590

32

Note R.3.2. Autres gains ordinaires

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Profit exceptionnel	866 861	653 104
Quote part subvention inscrite au compte résultat	55 627	33 992
Achats liée à une modification comptable	-	-
Reprise sur provisions clients	-	-
Total	922 488	687 096

Note R.3.3. Autres pertes ordinaires

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Pertes Exceptionnelles	122 984	121 025
Total	122 984	121 025

Note R.4. Impôts sur les bénéfices

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Minimum d'impôt	147 713	105 000
Total	147 713	105 000

Note R.5. Effet des modifications comptables

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Modifications comptables suite clôture Dossier contrôle fiscal	386 796	- 899 255
Total	386 796	- 899 255

Les notes relatives à l'état de flux de trésorerie

Note F.1. Ajustements pour amortissements & provisions

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4 035 397	3 079 802
Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs courants	1 204 374	1 272 467
Reprise sur provision pour dépréciation des comptes débiteurs	- 158 174	- 244 600
Reprise sur amortissement	-	- 37 384
Total	5 081 597	4 070 285

Note F.2. Variations des stocks

Désignation	Variation	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières (Aliments, matières pour produits transformés...)	- 94 920	2 059 418	1 964 498
Emballages et matières consommables	218 992	765 220	984 212
Produits finis (volailles et dérivés)	2 171 171	1 462 679	3 633 850
Cheptel	14 841	2 784 859	2 799 700
Total	2 310 084	7 072 176	9 382 260

Note F.3. Variations des clients

Désignation	Variation	31/12/2021	31/12/2020
Chèques en caisses	- 787 301	1 679 999	892 698
Clients Douteux	314 106	5 674 763	5 988 869
Clients ordinaires	- 2 434 053	8 059 904	5 625 850
Clients, effets à recevoir	- 1 330 976	2 072 060	741 083
Clients, factures à établir	604 127	85 969	690 095
Effets et chèques impayés	130 028	4 859 964	4 989 991
Total	- 3 504 069	22 432 657	18 928 588

Note F.4. Variation des autres actifs courants et non courants

Désignation	Variation	31/12/2021	31/12/2020
Charges constatées d'avance	62 615	146 227	208 842
Compte d'attente	- 804 430	1 137 621	333 191
Débiteurs Divers	56 141	516 962	573 103
Débiteurs parties liées (CVR, Nutritop)	179 990	1 312 304	1 492 294
État impôt sur les bénéfices (excédent)	- 6 923	2 997 114	2 990 191
Fournisseurs débiteurs	- 428 105	3 002 641	2 574 536
Personnel avances et acomptes	- 8 262	195 376	187 114
Produits à recevoir	45 500	9 104	54 604
Société RAVY	-	498 290	498 290
TVA déductible	19 526	31 008	50 534
Total autres actifs courants	- 883 947	9 846 647	8 962 700
Charge à répartir	4 492	62 505	66 997
Total	- 879 455	9 909 151	9 029 697

Note F.5. Variations des comptes fournisseurs

Désignation	Variation	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs d'exploitations	6 293 506	- 16 065 959	- 9 772 453
Fournisseurs d'exploitations EAP	1 327 465	- 15 092 727	- 13 765 262
Fournisseurs d'immobilisations	-	- 50 560	- 50 560
Fournisseurs, factures non parvenues	602 470	- 1 624 474	- 1 022 004
Total	8 223 441	- 32 833 720	- 24 610 279

35

Note F.6. Variations des autres passifs

Désignation	Variation	31/12/2021	31/12/2020
Actionnaires opérations sur capital	10	-	10
CNSS	19 013	- 498 630	- 517 643
État impôts et taxes	535 406	- 1 319 025	- 1 854 430
Personnels rémunérations dues	330 804	- 372 240	- 703 045
Provisions congés à payer	- 37 168	- 369 544	- 332 376
Provisions pour risques et charges	- 280 000	- 280 000	-
Ristournes et avoir à établir	157 401	- 365 469	- 522 871
Créditeurs P (CVR, Nutritop, Avitop, Gallus)	10	- 370 442	- 370 452
Créditeurs divers	- 134 670	- 211 393	- 76 723
Clients intérêts courus	-	- 92 312	- 92 312
Total Autres passifs courants	590 807	- 3 879 055	- 4 469 862
Autres passifs non courants	519 713	2 084 982	2 604 695
Intérêts Courus	4 010	94 216	98 226
Total	1 114 530	- 1 699 856	- 1 766 941

Note F.7. Les décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Variation	31/12/2021	31/12/2020
Logiciels	- 32 941	606 735	573 794
Fonds de commerce	- 150 545	890 088	739 543
Droit au bail	-	45 248	45 248
Concession marque et brevet	-	100 853	100 853
Terrains	-	2 783 218	2 783 218
Constructions	-	15 893 258	15 893 258
Matériels et outillages	- 4 391 739	27 059 311	22 667 572
Matériels Roulants	- 716 478	5 927 534	5 211 056
Equipement de bureau	- 114 490	637 139	522 649
Matériel Informatique	- 159 776	1 179 669	1 019 893
Installation Gle. Agencement Amén			
Divers	- 1 565 646	15 539 966	13 974 321
Immobilisations corporelles en cours	-	559 848	559 848
Total décaissement	- 7 131 615	71 222 867	64 091 253

Note F.8. Encaissements des emprunts

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Encaissement crédit AMEN BANK	1 000 000	-
Encaissement billet de trésorerie	-	1 000 000
Total	1 000 000	1 000 000

36

Note F.9. Remboursements des emprunts

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Remboursement crédit Amen Bank	2 278 645	1 858 568
Remboursement crédit BIAT	561 834	523 799
Remboursement crédit ATB	-	184 211
Remboursement Leasing	96 993	196 172
Remboursement crédit de gestion	-	37 692
Total	2 937 473	2 725 058

Note F.10. Trésorerie

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Banques	- 4 204 111	- 4 776 216
Banques débits	826 431	512 323
Caisses	175 688	129 105
Total	- 3 201 993	- 4 134 788

Diverses notes

Note D.1. Engagements hors bilan

Libellé	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés		40 037 475	33 761 986
Hypothèques & Nantissements sur fonds de commerce	1	34 510 300	29 510 300
Effets escomptés et non échus :	2	4 899 873	3 624 384
Garantie de rachat d'actions :	3	627 302	627 302
Engagements reçus		15 716 172	15 716 172
Engagements reçus des frères Lahmar	4	7 401 884	7 401 884
Engagements reçus de Lahmar Holding	5	2 141 584	2 141 584
Garanties réelles reçues de débiteurs divers	6	6 172 704	6 172 704

1. L'évaluation des engagements hors bilan au titre des crédits long terme et court terme octroyés par les banques se basent sur les inscriptions au niveau des contrats de prêts en vigueur.
2. Les escomptes d'effets sont alimentés par des lignes de crédit à court terme octroyées par les banques et qui ne sont pas couvertes par des garanties réelles.
3. La société a garanti des souscripteurs au capital de la société AVITOP, en 2000 et 2001, pour le rachat des actions par eux souscrites. Lors de l'introduction de la SOPAT en bourse, les principaux actionnaires de la société, à cette date, s'étaient engagés à assumer ladite garantie de rachat. Mais à ce jour, et en l'absence d'un accord avec un des souscripteurs concernés, la SOPAT reste redevable de cette garantie, dont le montant réclamé par l'intéressé, s'élevait au 31 mars 2012, à 627 302 DT. Selon le protocole d'accord signé par les frères Lahmar avec le Groupe Rose Blanche, le montant dont la SOPAT sera redevable en application de cette caution sera pris en charge par le Groupe Rose Blanche.
4. Les principaux actionnaires de la SOPAT SA à la veille de son introduction en bourse, en 2007, Messieurs Fethi, Rached et Imed LAHMAR se sont engagés à prendre en charge tous les engagements hors bilan de la société à cette date qui se sont élevés à 7 401 884 DT.

Compte tenu du protocole d'accord signé entre les Sociétés MEDIGRAIN, MCSR, UNAGRO, GSS, ACN et TRANSFOOD d'un côté, et les Frères LAHMAR d'un autre côté, les procédures d'octroi des mains levées sont engagées.

5. Il s'agit au départ d'un nantissement de la participation de la SOPAT dans le capital des sociétés Nutritop, Avitop et Logitop. Après la cession des dites participations à la société Lahmar Holding, un droit de suite est conféré par la force de la loi aux banques.
6. Il s'agit de garanties réelles, hypothèques et cautions solidaires reçues des clients et éleveurs de cheptel, en garantie de leurs dettes envers la société.

Note D.2. Informations sur les parties liées

GALLUS

La SOPAT SA a acquis au cours de l'année 2021 du poulet et dinde vifs auprès de la société mère GALLUS SA pour une valeur de 29 860 289 DT. Le solde au 31/12/2021 est de 13 048 478 DT.

La SOPAT SA a vendu à la société GALLUS au cours de l'année 2021 du poulet pour une valeur totale de 11 318 DT.

ACN

La SOPAT SA a acquis auprès de la société ACN, partie liée, de la matière première pour une valeur de 15 988 208 DT. Le solde au 31/12/2021 est de 4 722 290 DT.

STPA

La SOPAT SA a acquis auprès de la société STPA, partie liée, au cours de l'année 2021 des aliments pour bétail pour une valeur de 8 602 583 DT. Le solde au 31/12/2021 est de 3 497 735 DT.

SAVINORD

La SOPAT SA a acquis auprès de la société SAVINORD, partie liée, au cours de l'année 2021 des poussins et poulets vivants pour élevage pour une valeur de 1 841 155 DT. Le solde au 31/12/2021 est de 764 676 DT.

MCSR

La SOPAT SA a acquis auprès de la société MCSR, partie liée, de la matière première pour une valeur de 79 257 DT. Le solde au 31/12/2021 est égal à zéro.

FLEXOPRINT

La SOPAT SA a acquis auprès de la société FLEXOPRINT, partie liée, Achats emballages pour une valeur de 23 614 DT. Le solde au 31/12/2021 est 12 393 DT.

Centrale de viandes rouges -CVR

La SOPAT SA a avancé à la société CVR, depuis 2012, un montant de 470 663 DT.

